La République du Centre, 17 septembre 2010



Orléans/Quartiers

Carmes

Zac : pour un retour aux principes du droit

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, a saisi le Premier ministre. Le sujet : le respect des procédures relatives aux déclarations d'utilité publique et aux expropriations pour la Zac « Carmes-Madeleine ».

Jusqu'où peut aller la pression politique ? C'est en filigrane ce que contient la question écrite que vient d'envoyer Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret et ancien maire d'Orléans, à François Fillon, le Premier ministre, à propos de la ZAC Carmes-Madeleine.

Tout est parti d'un avis patrimonial favorable à l'alignement des immeubles de la rue des Carmes signé par Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture, le 24 août dernier, et qui devrait permettre au préfet, d'ici à quelques mois, de trancher sur la déclaration d'utilité publique de la zone d'aménagement concerté des Carmes. Un avis qui ouvrait la porte à des destructions d'immeubles dont au moins deux sont classés.

À l'époque, la ville a cité victoire car cet avis levait l'obstacle le plus polémique de cette affaire orléano-orléanaise. *« Décision hautement politique et pression du maire à Paris »*, avait crié l'opposition à Orléans.

Le fond et la forme

Et pour être en accord avec elle-même, elle a décidé aussi de monter au créneau en haut lieu. Dans sa lettre écrite, Jean-Pierre Sueur conteste l'avis donné par le ministre de la Culture. *« Ce projet se traduisait par la démolition et la destruction d'immeubles du 17e siècle et de caves du 13e siècle qui ont fait l'objet d'une demande de protection au titre des monuments historiques pour laquelle, alors que la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites a rendu un avis favorable, le dossier a disparu de l'ordre du jour de la commission pour des raisons inexpliquées ! »*

Après avoir indiqué que ce secteur est classé au patrimoine de l'humanité défini par l'UNESCO et que les immeubles visés par la destruction sont situés sur une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), Jean-Pierre Sueur enfonce le clou en revenant sur le terrain du droit. Il rappelle que ce projet de ZAC donne lieu à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet par le préfet.

« Je suis étonné que le ministre de la Culture ait pu donner, par courrier en date du 24 août, au préfet du Loiret, des instructions au fait faire des prescriptions quant à la déclaration d'utilité publique sur laquelle il revient à ce dernier de statuer, alors que l'enquête publique n'avait pas encore commencé. » Autrement dit, Jean-Pierre Sueur met le doigt sur le risque d'illégalité qu'une telle initiative du ministre fait peser sur les compétences du préfet dans un dossier aussi sensible. *« Quelles dispositions comptez-vous prendre, tant sur le fond que sur la forme, eu égard aux faits précités, qui sont à l'évidence préjudiciables au regard de l'application des lois et contraires à des principes de notre droit ? »* La balle est désormais entre les mains du Premier ministre.

Hamoudi Fellah.

Ici, l'immeuble situé au 45, rue des Carmes fait partie des deux qui sont classés mais visés par une possible démolition.

« De la politique politicienne »

Olivier Carré, premier adjoint en charge de l'urbanisme, réplique : *« Il n'y a pas de différend entre l'ABF et la ville, dans le cadre d'une ZPPAUP, il est prévu par la loi que le ministre rende un avis qui prime sur celui de l'ABF. » « Ce avis ne change rien à la procédure publique d'enquêtes et de déclaration d'utilité publique : précise-t-il. Avant de poursuivre : « On voit bien qu'avec cette démarche, l'opposition est dans de la politique politicienne pure. Ce que je trouve parfaitement regrettable. Cette énième procédure entrave bien de l'intérêt des Orléanais. »*

Ouverture des enquêtes publiques

Plusieurs affiches sont disséminées dans le quartier des Carmes. Elles annoncent l'ouverture, ce vendredi, de plusieurs enquêtes publiques concernant la zone d'aménagement concerté (Zac) Carmes-Madeleine. C'est à l'issue de ces consultations que la Zac sera déclarée d'utilité publique ou non et que le plus vieil d'immeubles (dix) de la ville d'Orléans pourra être modifié. L'aménagera de neuf 75.000 m², compris dans une zone qui s'étend de la rue des Carmes à la rue Porte-Madeleine et qui inclut celles de l'hôpital, pourra ensuite être drogue.

Pendant toute la durée des enquêtes (jusqu'au mardi 19 octobre), les différentes pièces-clés devront seront remises à disposition du public, à la mairie centrale, place de l'Étape. Des registres seront ouverts pour les éventuelles observations. Concernant le calendrier, le conseil municipal du vendredi 10 juillet, la Zac Carmes-Madeleine commencera la construction de logements, de locaux commerciaux, d'équipements publics, d'établissements universitaires et d'enseignement sur le site de l'hôpital, de parkings et, surtout, la démolition de deux immeubles pour supprimer le rétrécissement de la rue des Carmes sur 111 mètres, dans le but de permettre au tramway et aux véhicules de passer. Cela en autre de nombreux espaces verts.

M. Bo.

La rue fermée à la circulation

Hier, la rue des Carmes était fermée à la circulation. Les véhicules venant du faubourg Madeleine sont dirigés vers les quais de Loire, via la rue Stanislas-Julien, ou vers les mails, via la rue Porte-Saint-Jean, laquelle circule maintenant à double sens dans sa partie nord.

L'accès aux urgences de l'hôpital est conservé. Les véhicules pourront y accéder par le boulevard Jean-Jaurès. Le parking de l'hôpital étant fermé, il est conseillé aux visiteurs d'utiliser les parkings du Baron, de Saint-Paul ou des Chats-Ferrés, comme précisé à l'entrée de la rue Porte-Madeleine. Réouverture à la circulation le 15 décembre.

Les véhicules sont dirigés vers les mails par la rue Porte-Saint-Jean.

Phoca PDF